



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 juin 2020

Publié le 15/06/2020

Date convocation : 3 juin 2020

Présents ou représentés : 21

L'an deux mille vingt et le jeudi onze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire.

Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEHINI, Annie MERIC, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC

Absents excusés : Charly MARTIN, Emmanuelle NITOT

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- **recrutement d'un vacataire.**

UNANIMITE

1) **ADMINISTRATEURS CCAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il convient d'élire sept administrateurs :

- Madeleine MARTINEZ
- Annie MERIC
- Pierre DELCASSO
- Josette VELAY
- Véronique TERRANA
- Alain CLEMENT
- Vincent TAURELLE

UNANIMITE

2) MEMBRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics, Il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants :

- Stéphanie MENEHINI, membre titulaire
- Luc VEYRAT, membre titulaire
- Charly MARTIN, membre titulaire
- Bernard ROURE, membre suppléant
- Rino BENELLI, membre suppléant
- Alain CLEMENT, membre suppléant

UNANIMITE

3) MEMBRES DE DROIT CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire propose de désigner cinq membres de droit au Centre socioculturel intercommunal :

- Hervé BRAHIC
- Pierre JEAN
- Annie SZUBA
- Emmanuelle NITOT
- Stéphanie MENEHINI

UNANIMITE

4) MEMBRES DE DROIT MUSEE

Monsieur le Maire propose de désigner trois membres de droit au Musée Terres de Méditerranée :

- Régine PESENTI
- Danielle MECA
- Annie SZUBA

UNANIMITE

5) MEMBRES DE DROIT OFFICE CULTUREL

Monsieur le Maire propose de désigner huit membres de droit à l'Office culturel :

- Yvon BONZI
- Corinne CAPEL
- Régine PESENTI
- Michel DUSSAUD
- Emmanuelle NITOT
- Alain CLEMENT
- Dominique PASQUIER
- Annie SZUBA

UNANIMITE

Arrivée d'Emmanuelle NITOT

Présents ou représentés : 22

6) DELEGUES SMEG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de nommer deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au Syndicat mixte d'électrification du Gard.

- Michel DUSSAUD, représentant titulaire
- Bernard ROURE, représentant titulaire

- Luc VEYRAT, représentant suppléant
- Rino BENELLI, représentant suppléant

UNANIMITE

7) DELEGUES AU SICTOMU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SICTOMU :

- Luc VEYRAT, délégué titulaire
- Pierre JEAN, délégué titulaire

- Alain CLEMENT, délégué suppléant
- Josette VELAY, délégué suppléant

UNANIMITE

8) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION REGIE DES EAUX

Vu les statuts de la régie municipale des eaux, il convient de désigner pour représenter la ville au sein du conseil d'exploitation les représentants suivants :

Yvon BONZI,
Josette VELAY
Rino BENELLI
Bernard ROURE
Luc VEYRAT
Annie MERIC
Madeleine MARTINEZ

UNANIMITE

9) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner 32 personnes afin de permettre à la Direction des Services Fiscaux du Gard de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs de la commune.

DUSSAUD Michel	BRANTE Alain
TERRANA Véronique	MAITO Isabelle
BOUCHE Mireille	BOUZIGUE Jean-Paul
PESENTI Régine	BONZI Patrick
BENEZET Patrick	LOYER Georges
DURAND Michel	RIGOUARD Jean-Claude
JEAN Gérard	TURIN Michel
CHAPEL Gérard	SERVIERE Claude
CHARMASSON Roland	QUINONERO Freddy
VINCENT Pascal	SOUCHON Pascal
MAURAND Pascal	LEDRU Laurence
BATAILLE Maurice	MICHOU Philippe
BOUZIGUE Frédéric	BRYLINSKY Françoise
PROSPER Roland	FAISSAT Michel
OLLIER Jean-Paul	SERRANO Gérard
AUDRIN Jacques	GALTIER Patrick

UNANIMITE

10) DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal une délégation aux termes de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les alinéas suivants :

- * alinéa 3 : dans la limite de 400 000 €
- * alinéa 4
- * alinéa 5
- * alinéa 6
- * alinéa 7
- * alinéa 8
- * alinéa 9
- * alinéa 10
- * alinéa 11
- * alinéa 14
- * alinéa 15
- * alinéa 16 (délibération séparée)
- * alinéa 17 : dans la limite de 10 000 €
- * alinéa 20 : dans la limite de 400 000 €

UNANIMITE

11) DELEGATION POUR ESTER EN JUSTICE

L'article L 2122-22 16^{ème} du Code Général des Collectivités Territoriales, permet au Maire pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune des actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Ces cas s'entendent tant dans les actions intentées par la commune ou en défense devant les tribunaux de l'ordre judiciaire (civil, pénal, commercial, prud'hommes, Tass...) et/ou de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat et/ou toute autre juridiction même Européenne, qu'il s'agisse de recours pour excès de pouvoirs, de contentieux de pleine juridiction, de sursis à exécution, de référé, du contentieux de l'interprétation, d'action en responsabilité, de constitution de partie civile et dans le cadre des interventions volontaires de la commune, ceci dans tous les domaines de gestion de la commune tant en première instance qu'en appel et devant les juridictions supérieures (Cour de Cassation ou Conseil d'Etat ou autre); et le maire est autorisé à faire appel à l'avocat de son choix en tant que besoin.

UNANIMITE

12) CONSEILLER POUR DELIVRER LES PERMIS INTERESSANT LE MAIRE

Le Maire explique que selon le Code de l'Urbanisme, il convient de désigner un conseiller pour délivrer les permis de construire intéressant le maire, soit en son nom personnel, soit comme mandataire : Rino BENELLI est désigné.

UNANIMITE

13) CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner un conseiller défense : Annie SZUBA est désignée.

UNANIMITE

14) INDEMNITE DU PERCEPTEUR = SUPPRIME au 01/01/2020

15) FRAIS DE MISSION DES ELUS

Considérant que la commune de St-Quentin-la-Poterie tient à rembourser les frais réels de déplacement incluant l'hébergement et les frais de transport des élus municipaux dans l'exercice de leur fonction, le maire demande au conseil de se prononcer.

UNANIMITE

16) CREATION BUDGET LOTISSEMENT

Le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur la création d'un budget annexe, dénommé « Lotissement Le Mas d'Ozil », qui sera assujetti à la TVA, conformément à la réglementation en vigueur des budgets annexes.

UNANIMITE

17) RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Il est proposé aux membres du conseil de recruter un vacataire pour effectuer une mission d'étude et de conseil en urbanisme et aménagement qui comprendra un accompagnement juridique et technique sur les 3 procédures du plan local d'urbanisme (modification simplifiée, déclaration de projet et révision allégée) lancées par les délibérations des 20 février et 12 mars 2020. La personne sera recrutée pour la période du 15 juin 2020 au 31 décembre 2020 et pourra également intervenir à la demande de la commune sur toute autre mission en relation avec le droit de l'urbanisme.

UNANIMITE

La séance est levée à 19 heures 45

Le Maire,
Yvon BONZI

